

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue au centre administratif, dans la salle de conférence de la Direction, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par téléconférence le vendredi 12 avril 2019, à 9 h 00.

Sont présents dans la salle de conférence de la Direction : Paolo Galati, président; Anne McMullon, commissaire; et Frédéric Greschner, directeur général adjoint.

Présents par téléconférence : Vicky Kaliozakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, commissaire-parent; Gaëlle Absolonne, directrice générale; et Stéphanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim.

Absents : Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parents.

Aussi présents dans la salle de conférence de la Direction : François Badin, directeur par intérim du Service des ressources humaines; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Karen Moore, directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 9 h 00

0.0 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Ouverture de la séance

Le président remercie toutes les personnes présentes de leur participation.

2.0 Engagements

2.1 Coordonnateur du Service des ressources matérielles (achats)

Le commissaire Emilio Migliozi intègre la séance par téléconférence.

HEURE : 9 h 03

En réponse aux questions du commissaire Guy Gagnon, le président précise qu'il est important de procéder le plus rapidement possible à l'embauche des candidats recommandés par le comité de sélection. Les nouveaux employés seront invités à assister à la séance du conseil des commissaires du 24 avril 2019 afin qu'ils puissent être présentés aux membres du conseil.

La commissaire Vicky Kaliozakis intègre la séance par téléconférence.

HEURE : 9 h 04

Le commissaire Emilio Migliozi s'excuse et se retire de la séance.

HEURE : 9 h 05

Engagements
 Coordonnateur, Service des ressources matérielles (achats)

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du Service des ressources matérielles est actuellement vacant;

CC-190412-HR-0158

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190306-HR-0142, à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, et à l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et le comité de sélection a mené des entrevues le 29 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage Annabelle Franc comme coordonnatrice du Service des ressources matérielles (achats), en vigueur le 6 mai 2019, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires* et aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

2.2 Directeur du Service des ressources matérielles et du transport

Engagements
 Directeur, Service des ressources matérielles et du transport

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de direction du Service des ressources matérielles et du transport est vacant depuis le 1^{er} avril 2019;

CC-190412-HR-0159

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190306-HR-0143, à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, et à l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et le comité de sélection a mené des entrevues le 29 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage Michel Dufour comme directeur du Service des ressources matérielles et du transport, en vigueur le 29 avril 2019, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires* et aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

3.0 Affichage et comité de sélection – commissaire à l'éthique substitut

Le président demande des propositions de candidature au comité de sélection en précisant qu'il se porte volontaire pour siéger au comité.

Les commissaires Peter MacLaurin, Vicky Kalitziakis, Bob Pellerin, Anick Brunet, James Di Sano et Melissa Wall se portent volontaires pour siéger au comité de sélection.

Des discussions s'ensuivent. La commissaire Anick Brunet retire son nom et la commissaire Melissa Wall précise qu'elle pourrait siéger à titre de substitut.

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim rappelle au conseil qu'il sera nécessaire de procéder à un vote en raison du nombre de commissaires se portant volontaires.

Les discussions se poursuivent. Les commissaires James Di Sano et Peter MacLaurin retirent leur nom.

En réponse à une suggestion du commissaire Bob Pellerin, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim explique qu'un troisième substitut n'est pas permis en vertu du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Affichage et comité de sélection

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150325-CA-0140, procédant à la nomination d'un commissaire à l'éthique substitut;

Commissaire à l'éthique substitut

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique substitut a informé la commission scolaire qu'il doit mettre fin à son contrat car il n'est plus disponible pour les deux prochaines années;

CC-190412-CA-0160

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1.4 du règlement n° BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires doit nommer, par voie de résolution, un substitut au commissaire à l'éthique pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a procédé à la nomination temporaire d'un commissaire à l'éthique substitut, en vigueur du 27 mars 2019 jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu par un comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la secrétaire générale par intérim le mandat d'afficher le poste de commissaire à l'éthique substitut;

QUE LE comité de sélection soit composé des membres suivants :

Commissaire n° 1 :	Paolo Galati, président
Commissaire n° 2 :	Vicky Kaliotzakis
Commissaire substitut n° 1 :	Bob Pellerin
Commissaire substitut n° 2 :	Melissa Wall
Secrétaire générale par intérim	
Directeur du Service des ressources humaines	

QU'il soit confié au comité de sélection le mandat de choisir les candidats qui seront retenus pour une entrevue, de mener les entrevues et de recommander un candidat pour le poste de commissaire à l'éthique substitut;

ET QU'une recommandation soit soumise à la séance du conseil des commissaires du 22 mai 2019.

Adopté à l'unanimité

4.0 Rectificatifs de commande – projet de construction d'un stationnement – école secondaire Laval Junior

En réponse aux questions des commissaires au sujet des coûts additionnels, la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Les conduits de drainage et le dispositif Stormceptor ne faisaient pas partie des plans d'origine. Les coûts associés à ces ajouts aux plans ont été assumés par l'architecte.
- La Ville de Laval a demandé à ce que les conduits de drainage et le dispositif Stormceptor soient ajoutés aux plans.
- La Commission de la construction du Québec a haussé le tarif horaire des travailleurs de la construction.

- L'installation de clôtures et l'aménagement de trottoirs et d'escaliers ont occasionné des travaux additionnels de paysagement.
- Les retards accumulés en raison des mois d'hiver.
- Une augmentation générale du prix des produits en raison de l'inflation.
- Le projet sera retardé à nouveau si les rectificatifs de commande ne sont pas approuvés.

La directrice générale fait savoir que les informations sur les coûts additionnels et les explications de l'architecte et de l'ingénieur seront rendues disponibles à la prochaine rencontre du comité administratif le 17 avril 2019.

Rectificatifs de commande
– projet de construction
d'un stationnement – école
secondaire Laval Junior

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0110 octroyant le contrat de construction d'un stationnement à l'école secondaire Laval Junior aux Entreprises Can-Du ltée, au coût total de 656 000,00 \$, avant les taxes (754 236,00 \$, toutes taxes comprises);

CC-190412-MR-0161

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-180926-MR-0022 approuvant les rectificatifs de commande concernant le remplacement des conduits de drainage, des modifications à tout le système de drainage et l'installation d'un dispositif Stormceptor EF010 totalisant 179 645,55 \$, avant les taxes (206 547,47 \$, toutes taxes comprises, ou 192 017,29 \$, taxes nettes);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés en raison de la nécessité d'installer des clôtures additionnelles, d'aménager trois séries de trottoirs et deux séries d'escaliers en béton, d'apporter des modifications au paysagement et à l'équipement d'infrastructure, d'ajuster le coût des matériaux en raison des retards dans l'exécution du projet, totalisant 87 753,40 \$, avant les taxes (100 894,47 \$, toutes taxes comprises, ou 93 796 76 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation de la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 87 753,40 \$, avant les taxes (100 894,47 \$, toutes taxes comprises, ou 93 796,76 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, comprenant les rectificatifs de commande, soit majoré à 923 398,95 \$, avant les taxes (1 061 677,94 \$, toutes taxes comprises, ou 986 991,13 \$, taxes nettes);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

5.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

6.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 9 h 30

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 24 avril 2019